

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-01

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE GDS – GROUPEMENT DE DEFENSE
SANITAIRE DE L'AIN**

Monsieur le maire explique qu'à l'issue des élections municipales, il vous faut désigner un délégué au groupement de défense sanitaire de l'Ain, qui représentera la collectivité.

Après un tour de table, il a été désigné à l'unanimité : M. BERNARD Jérôme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET


Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-02

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Reconduction de la CONVENTION -PRET A TITRE GRATUIT ŒUVRES
DIVERSES ET VARIEES- appartenant à Mme DESOUTTER**

Monsieur le Maire rappelle la convention N° 2024-19-11 – (Prêt à titre gratuit œuvres diverses et variées) passée entre la commune de SAINT PAUL DE VARAX, et Madame Anne DESOUTTER, prêteur, PARTICULIER.

Il explique qu'une convention a été mise en place pour :

***Mettre à l'honneur une exposition d'œuvres diverses et variées, d'artistes résidant sur la commune.
Œuvres entreposées dans la salle du conseil municipal.***

Il informe que cette convention est arrivée à échéance le 31 mars 2026.

Sur l'accord de Mme DESOUTTER l'exposition sera reconduite pour 1 an, à la date du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 dans la salle du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, A L'UNANIMITE donne tous pouvoirs au maire pour la reconduction de cette convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-03

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : Mme Blandine DESBOS et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SPECIAL AUPRES DE LA SEMCODA

Monsieur le maire explique qu'à l'issue des élections municipales, il vous faut désigner un délégué spécial qui représentera la collectivité lors de l'Assemblée Spéciale des communes de la SEMCODA.

Après un tour de table, il a été désigné à l'unanimité : M. POTIN Fabien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-04

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : M. PISTRE Thierry et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Reconduction de la CONVENTION -PRET A TITRE GRATUIT ŒUVRES
DIVERSES ET VARIEES- appartenant à Mme DESOUTTER**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N2026-06-02

Monsieur le Maire rappelle la convention N° 2024-19-11 – (Prêt à titre gratuit œuvres diverses et variées) passée entre la commune de SAINT PAUL DE VARAX, et Madame Anne DESOUTTER, prêteur, PARTICULIER.

Il explique qu'une convention a été mise en place pour :

***Mettre à l'honneur une exposition d'œuvres diverses et variées, d'artistes résidant sur la commune.
Œuvres entreposées dans la salle du conseil municipal.***

Il informe que cette convention est arrivée à échéance le 31 mars 2026.

Sur l'accord de Mme DESOUTTER l'exposition sera reconduite pour la durée du mandat, à la date du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2033.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, A L'UNANIMITE donne tous pouvoirs au maire pour la reconduction de cette convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET
Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-05

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M. MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : M. PISTRE Thierry et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE GDS – GROUPEMENT DE DEFENSE
SANITAIRE DE L'AIN**

Annule et remplace la délibération du 2026-06-01

Monsieur le maire explique qu'à l'issue des élections municipales, il vous faut désigner un délégué au groupement de défense sanitaire de l'Ain, qui représentera la collectivité.

Après un tour de table, il a été désigné à l'unanimité : M. BERNARD Jérôme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-06

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : M. PISTRE Thierry et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SPECIAL AUPRES DE LA SEMCODA

Annule et remplace la délibération N°2026-06-03

Monsieur le maire explique qu'à l'issue des élections municipales, il vous faut désigner un délégué spécial qui représentera la collectivité lors de l'Assemblée Spéciale des communes de la SEMCODA. Après un tour de table, il a été désigné à l'unanimité : M. POTIN Fabien

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 09/06/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 5 juin 2026

N°2026-06-07

Date de convocation : 1-06-2026

Date d'affichage : 1-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Pouvoirs : Mme Doriane DIOT pouvoir à Fabien POTIN, M.MANCINI Cédric pouvoir à Clément CHAVET, Mme CALLY Audrey pouvoir à Thierry PISTRE, Mme FAURE Flavie pouvoir à Sophie DUPAYRAT, Mme NAVORET Muriel pouvoir à DESBOS Blandine, Mme ROSERAT Charlène pouvoir à Bernard GILLET

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

~~Mme DIOT Doriane~~

M. FRUCTUS Caroline

~~M. MANCINI Cédric~~

M. POTIN Fabien

~~Mme CALLY Audrey~~

~~Mme ROSERAT Charlène~~

M. BERNARD Jérôme

Mme DUPAYRAT Sophie

~~Mme FAURE Flavie~~

M. CADOZ Grégoire

Mme ESTEVES Justine

M. GILLET Bernard

M. PISTRE Thierry

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

~~Mme NAVORET Muriel~~

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur TAYAR Johny, a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal le 22 mai 2026,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal, démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ».

Considérant que Madame NAVORET Muriel, suivante dans l'ordre de présentation de la liste « Saint Paul de Varax, entre étangs et avenir », a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, et a indiqué verbalement qu'elle souhaitait siéger.

Article 1 : Prend acte de l'installation de Madame NAVORET en qualité de Conseillère Municipale

Article 2 : Prend acte de la modification du tableau du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 10/06/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-08

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix -neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote du compte financier unique 2025- budget PRINCIPAL

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- les disposition de l'article L.2121-14 du CGCT,
- la situation de clôture pour l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX,
- le rapport de présentation du compte financier unique de l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX,

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que Monsieur le Maire a quitté la séance du conseil municipal de la commune et sous la présidence de Monsieur GILLET Bernard doyen d'Age, le compte financier unique a été présenté et résumé comme suit :

TRÉSORERIE DE CHATILLON SUR CHALARONNE

19/01/2026

SITUATION DE CLOTURE ANNEE 2025

Budget PRINCIPAL

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	102 648,83 €		723 810,51 €
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	405 106,17 €	1 219 890,26 €	
4	DEPENSES	375 332,14 €	963 056,13 €	
5	RESULTAT	29 774,03 €	256 834,13 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	- 72 874,80 €	980 644,64 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	692 610,00 €		
8	RESTE A REALISER DEPENSES	1 213 420,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 593 684,80 €	980 644,64 €	386 959,84 €

* montant à affecter à l'investissement au BP 2026 suite au vote du CFU 2024

calcul des résultats	(5) = (3) - (4) (6) = (1) + (2) + (5) (9) = (6) + (7) - (8)
----------------------	---

Fait à Saint Paul de Varax, le

A Chatillon sur Chalaronne, le 20/02/2026

Le Maire, C. MANCINI

Le comptable,

Le responsable du SGC
 de Châtillon-sur-Chalaronne
 Lionel VIRICEL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte financier unique de l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-09

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix -neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote du compte financier unique 2025- budget ASSAINISSEMENT

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- les disposition de l'article L.2121-14 du CGCT,
- la situation de clôture pour l'année 2025 du budget ASSAINISSEMENT de SAINT PAUL DE VARAX,
- le rapport de présentation du compte financier unique de l'année 2025 du budget ASSAINISSEMENT de la commune de SAINT PAUL DE VARAX,

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que Monsieur le Maire a quitté la séance du conseil municipal de la commune et sous la présidence de Monsieur GILLET Bernard doyen d'Age, le compte financier unique a été présenté et résumé comme suit :

TRESORERIE DE chatillon sur chalaronne

COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX

SITUATION DE CLOTURE ANNEE 2025

BUDGET ASSAINISSEMENT

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	17 998,87 €	162 945,62 €	
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	94 647,00 €	180 545,62 €	
4	DEPENSES	83 736,08 €	110 088,02 €	
5	RESULTAT	10 910,92 €	70 457,60 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	28 909,79 €	233 403,22 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES			
8	RESTE A REALISER DEPENSES	200 000,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 171 090,21 €	233 403,22 €	62 313,01 €

* montant à affecter à l'investissement au BP 2026 suite au vote du CFU 2025

calcul des résultats	(5) = (3) - (4) (6) = (1) + (2) + (5) (9) = (6) + (7) - (8)
----------------------	---

Fait à Saint Paul de Varax, le 19 janvier 2026

Le Maire, C. MANCINI
L'ordonnateur

A Chatillon/Chalaronne le 20/02/2026
Le comptable

Le responsable du SGE
de Châtillon-sur-Chalaronne
Lionel VIRICEL

Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
La signature : 09/03/2026
Qualité : Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte financier unique de l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-10

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Complément DESIGNATION COMMISSIONS COMMUNALES suite à
démission d' élu**

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de M. TAYAR Johny, Madame Muriel NAVORET a été désignée conseillère municipale.

Il convient de revoir la composition des commissions en fonction de cette nouvelle nomination.

Après désignation des membres composant les diverses commissions communales, celles-ci sont acceptées à **l'unanimité comme suit :**

Commission Urbanisme et patrimoine

Mme DIOT Doriane – M. POTIN Fabien – M. BERNARD Jérôme – M. PISTRE Thierry – M. GILLET Bernard

Commission Associations, sports, jeunesse et culture

Mme DESBOS Blandine – M. DESBOS Julien – Mme ESTEVE Justine – Mme CALLY Audrey – Mme DUPAYRAT Sophie – M. MANCINI Cédric – Mme FRUCTUS Caroline – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme NAVORET Muriel

Commission communication

Mme ESTEVE Justine – M. CADOZ Grégoire – M. DESBOS Julien – Mme DESBOS Blandine – Mme FAURE Flavie – M. RUEZ Quentin – Mme ROSERAT Charlène

Commission fleurissement, cadre de vie et environnement

M. PISTRE Thierry – Mme FAURE Flavie – M. DESBOS Julien – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme ESTEVE Justine – M. MANCINI Cédric – M. RUEZ Quentin – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme ROSERAT Charlène

Commission finances

Mme ESTEVE Justine – Mme DESBOS Blandine – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme DIOT Doriane – M. MANCINI Cédric – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – M. Thierry PISTRE – M. GILLET Bernard

Commission assainissement

Mme DIOT Doriane – M. MANCINI Cédric – M. BERNARD Jérôme – M. POTIN Fabien – M. GILLET Bernard

Commission scolaire, périscolaire et petite enfance

M. PISTRE Thierry – Mme CALLY Audrey – Mme FAURE Flavie – M. CADOZ Grégoire – Mme FRUCTUS Caroline – Mme ROSERAT Charlène – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Commission santé

Mme DESBOS Blandine – M. CADOZ Grégoire – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme FAURE Flavie – Mme CALLY Audrey – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – M. MANCINI Cédric – M. NAVOREL Muriel

Commission voirie et sécurité routière

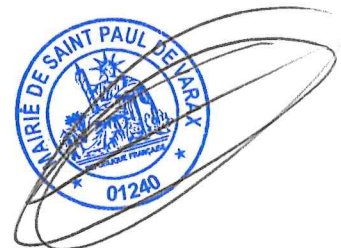
M. BERNARD Jérôme – M. POTIN Fabien – M. GILLET Bernard

Commission marché

Mme DESBOS Blandine – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme ESTEVE Justine – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme CALLY Audrey

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-11

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix -neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlène

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Modification de la composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**CCAS**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 31 mars 2026 n°2026-03-20 et la délibération du 20 avril 2026 n°2026-04-08 nommant les représentants du CCAS.

Il rappelle que le nombre des membres élus doit respecter le nombre de représentants extérieurs nommés par arrêté du maire.

Il informe que Monsieur PISTRE Thierry élu en date du 20 avril 2026 se retire en tant que membres élus du CCAS.

Monsieur le maire rappelle que suite à la démission de M. TAYAR Johny, Madame NAVORET Muriel a été nommée conseillère municipale et faisait partie des membres extérieurs du CCAS.

Considérant que Madame NAVORET Muriel conseillère municipale, se porte candidate en tant qu'élue au sein du CCAS et faut procéder à un vote à bulletin secret.

En application des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal procède au vote.

Le maire a constaté qu'une seule liste d'un candidat a été déposé.

1 – Madame NAVORET Muriel

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret

- A été élue avec 19 voix POUR : Madame NAVORET Muriel

Monsieur le maire informe que nouveau arrêté sera pris sur le CCAS pour nommer une nouvelle personne extérieure suite à sa nomination de Madame NAVORET Muriel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-12

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE RPC

Monsieur Thierry PISTRE informe qu'un acte d'engagement a été signé avec la société RPC, pour 3 ans et que celui-ci arrive à échéance fin juin 2026.

Afin de ne pas relancer une nouvelle procédure adaptée dans la précipitation, il convient de passer un avenant au marché pour 1 an sur la période scolaire 2026-2027 avec une tarification des prix des repas à :

Tarif repas enfant : 3.376€ - Tarif repas adulte : 3.612€

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Thierry PISTRE, adjoint, le conseil municipal **à l'unanimité**, accepte l'avenant pour 1 an dans les conditions citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

 **Le Maire**
Signé électroniquement par :
Clément CHAVET
Date de signature : 24/06/2026
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-13

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Augmentation du PRIX REPAS CANTINE à partir de la RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur Thierry PISTRE, adjoint aux affaires scolaires, explique que la société RPC, va augmenter le prix des repas à la rentrée de septembre 2026.

Afin de ne pas impacter les finances de la commune, il conviendrait d'augmenter le repas des enfants et des adultes d'environ 2.5% laissant le prix des repas à :

Repas des enfants : 4.40€ au lieu de 4.30€ - Repas des adultes : 5.45€ au lieu de 5.30€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PISTRE Thierry, le conseil municipal **à l'unanimité** accepte la facturation du repas des enfants à **4.30€**, et celui des adultes à **5.45€** et ce à partir de la **rentrée scolaire 2026-2027**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Clément CHAVET



Le Maire

Signé électroniquement par :

Clément CHAVET

Date de signature : 24/06/2026

Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-06-08

Date de convocation : 16-06-2026

Date d'affichage : 16-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix -neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur CHAVET Clément, Maire

Nombre : 19

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Pouvoir : M. RUEZ Quentin pouvoir à Clément CHAVET, maire

ETAIENT PRESENTS : M. CHAVET Clément, maire

Mme DIOT Doriane

M. PISTRE Thierry

Mme DUPAYRAT Sophie

M. MANCINI Cédric

Mme DESBOS Blandine

M. CADOZ Grégoire

Mme CALLY Audrey

Mme ESTEVE Justine

M. GILLET Bernard

M. BERNARD Jérôme

M. FRUCTUS Caroline

~~M. RUEZ Quentin~~

Mme FAURE Flavie

M. POTIN Fabien

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. DESBOS Julien

Mme ROSERAT Charlene

Mme Muriel NAVORET

Secrétaire de séance : M. Thierry PISTRE et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : vote du compte financier unique 2025- budget PRINCIPAL

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- les disposition de l'article L.2121-14 du CGCT,
- la situation de clôture pour l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX,
- le rapport de présentation du compte financier unique de l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX,

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que Monsieur le Maire a quitté la séance du conseil municipal de la commune et sous la présidence de Monsieur GILLET Bernard doyen d'Age, le compte financier unique a été présenté et résumé comme suit :

TRÉSORERIE DE CHATILLON SUR CHALARONNE

19/01/2026

SITUATION DE CLOTURE ANNEE 2025

Budget PRINCIPAL

Détermination du besoin d'affectation à l'investissement et de la reprise anticipée du résultat disponible

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (exploitation)	
1	Résultat de clôture de l'exercice -1	102 648,83 €		723 810,51 €
2	Affectation -1 faite en			
3	RECETTES	405 106,17 €	1 219 890,26 €	
4	DEPENSES	375 332,14 €	963 056,13 €	
5	RESULTAT	29 774,03 €	256 834,13 €	
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture)	- 72 874,80 €	980 644,64 €	
7	RESTE A REALISER RECETTES	692 610,00 €		
8	RESTE A REALISER DEPENSES	1 213 420,00 €		
9	Résultat corrigé des Reste à Réaliser* (besoin d'autofinancement)	- 593 684,80 €	980 644,64 €	386 959,84 €

* montant à affecter à l'investissement au BP 2026 suite au vote du CFU 2024

calcul des résultats	(5) = (3) - (4) (6) = (1) + (2) + (5) (9) = (6) + (7) - (8)
----------------------	---

Fait à Saint Paul de Varax, le

A Chatillon sur Chalaronne, le 20/02/2026

Le Maire, C. MANCINI

Le comptable,

Le responsable du SGC
 de Châtillon-sur-Chalaronne
 Lionel VIRICEL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte financier unique de l'année 2025 de la commune de SAINT PAUL DE VARAX.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Clément CHAVET



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :